

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL103

Date de convocation : 12 octobre 2018

Affichage du compte-rendu : 25 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL - Congrès de l'ANDEV

L'an deux mille dix huit, le dix huit octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Chantal RUBIO), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN)

Secrétaire de séance : Gérard POTIRON

Rapporteur : Danièle POTIRON

La ville de Corbas à l'instar des collectivités territoriales et les acteurs de l'éducation sont confrontés à la diversité des publics, à la différence tout autant qu'à la singularité des individus.

Le congrès de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs des Villes) sera organisé à Saint-Étienne du 28 au 30 novembre 2018 sur la thématique suivante : « Éducation inclusive, un projet de société ».

Même si l'inclusion est généralement reliée au handicap, ce concept fait référence à différentes réalités, que le handicap soit physique, psychique, social ou culturel. Alors que la notion d'inclusion a aujourd'hui remplacé le terme d'intégration, cette nouvelle approche ouvre la voie d'une société qui accepte et accueille chacun, quelles que soient ses caractéristiques, et dans une démarche partagée porteuse d'espoir.

Ce congrès s'articulera autour de la valorisation et la promotion de l'éducation inclusive et les actions initiées sur les territoires, pour mettre en relief les domaines pour lesquels une

attention particulière s'impose, et pour renforcer le développement des politiques d'État et territoriales associées.

Il apparaît donc tout à fait intéressant pour la ville de Corbas d'être représentée à cet événement. Cette participation présentant un intérêt communal, elle s'effectuera donc dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal à Dominique BABE, adjointe déléguée à l'Enfance et aux Politiques Éducatives. Ainsi, il convient de prévoir que les frais de séjour et de transport liés à ce déplacement soient supportés par la commune sur la base d'un remboursement des frais réels ou d'une prise en charge directe des frais.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de prise en charge des frais de séjour et de transport de Madame Dominique BABE dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal, pour sa participation au congrès de l'ANDEV ;
- **DIT** que les frais de séjour, d'inscription et de transport feront l'objet soit d'un remboursement des frais réels, dans le respect de la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur présentation d'un état des frais et des factures acquittées, soit d'une prise en charge directe par la ville ;
- **DIT** que les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées sont inscrits aux chapitres 011 et 65 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.